



# ***L'ALTERNATIVE VALS EN COMMUN***

Conseil municipal d'installation du 20 mars 2026

## ***Les engagements de campagne du nouveau maire pour une gouvernance plus ouverte et plus de transparence : C'est mal parti !***

*En début de séance, nous avons assuré qu'au cours de ce mandat, nous voulions être une force de proposition constructive mais vigilante. Car notre rôle est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie, pour faire valoir la justice sociale, l'égalité, le respect de tous et des biens communs. Face au désenchantement et à la résignation de nombreux citoyens, il nous faut développer une culture de la participation. Cela passe par la transparence de l'action municipale, la considération et les moyens attribués à la minorité municipale.*

***Or, les engagements de campagne du nouveau maire pour une gouvernance plus ouverte et plus de transparence ont fait long feu ! Lors des différentes désignations, le maire a refusé nos propositions :***

- d'ouvrir à des personnes et citoyens qualifiés les commissions « Développement économique, commerce et artisanat » et « Culture, patrimoine, animation et loisirs » ;
- d'ouvrir à une participation plus démocratique les commissions « Urbanisme et accessibilité » et « Marchés », dans lesquelles l'opposition n'était pas représentée ;
- d'attribuer à l'opposition un siège sur les six délégués au SITHERE (dont la Chambre Régionale des Comptes avait épinglé une gestion opaque), mais aussi un siège au SEBA et un siège au CA de Culture en Vivarais.



Par ailleurs, le nouveau maire a fait voter une délibération (dont le texte n'avait pas été préalablement remis aux membres du conseil) lui octroyant 31 domaines de délégation déposant la délibération du conseil municipal sur ces domaines. Nous doutons de la légalité de la procédure et nous nous réservons d'effectuer un recours.

Nous avons également demandé, sans succès, que l'indemnité du Maire (3111,36€/mois), soit réduite, au regard :

- d'une majoration pour chef-lieu de canton qui n'a plus lieu d'être ;
- de la situation de pauvreté, de précarité d'une part importante de la population valsoise.

Nous avons voté contre la réduction du CCAS à 6 élus et 6 représentants d'associations familiales, alors que la loi permet de le maintenir à 8 + 8, ce qui nous paraît nécessaire au regard des besoins d'information et d'aides auprès des personnes fragiles, malheureusement nombreuses dans la commune.